

## ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO

Arrêté de police N° 04/ 2019 du 21 janvier 2019

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation de la cérémonie des Vœux du Conseiller Départemental organisée le **mercredi 23 janvier 2019** dans la salle des fêtes Jacques Duclos place Roger Salengro.

## ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sur la place Roger Salengro sera partiellement

interdit le mercredi 23 janvier 2019 de 17H00 à 23H00 sur une partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage

exclusif de la Municipalité.

ARTICLE 2 Le service technique de la commune est chargé de la mise en

place des barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 21 janvier 2019

Le Maire, Maryline Lucas

